



Aux participants à la procédure
de consultation

Date 10 décembre 2012

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020

Consultation des avant-projets de révision partielle de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de Concept cantonal de développement territorial

Mesdames, Messieurs,

Par le biais du projet « Développement territorial 2020 (dt2020) », le Conseil d'Etat a manifesté en 2010 la volonté d'entreprendre des réformes dans le domaine du développement territorial, en se fixant comme objectif d'élaborer une politique pour un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable pour le bien-être de la population valaisanne.

Dans cette optique, mon département travaille sur la révision de la planification directrice cantonale ainsi que de la législation y relative et propose aujourd'hui les deux avant-projets suivants :

- la révision partielle de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) visant à simplifier certaines procédures en matière d'aménagement du territoire, à assurer une collaboration étroite entre toutes les instances concernées aux niveaux communal et cantonal ainsi qu'à proposer un nouvel instrument tendant vers un développement intercommunal.
- le « Concept cantonal de développement territorial » (CCDT), qui constitue un nouvel outil stratégique définissant dans les grandes lignes le développement spatial souhaité pour notre canton à l'horizon 2030 ;

Ces deux avant-projets sont le fruit d'un travail concerté entre des représentants des communes, des régions socio-économiques et du canton, et ont été présentés dans le cadre d'ateliers participatifs les 25 et 30 octobre derniers à Brig et à Martigny.

En séance du 29 août 2012, le Conseil d'Etat a pris connaissance de ces documents et a chargé le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire à engager une procédure de consultation.

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site Internet de l'administration cantonale (www.vs.ch « Procédures de consultation / Consultations cantonales en cours »). Nous vous invitons à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions sur ces deux avant-projets **dans un délai échéant au 22 février 2013**.

Afin que les différents avis exprimés puissent être examinés et synthétisés de manière optimale, nous vous saurions gré de répondre au questionnaire ad hoc et d'utiliser la forme électronique mise en ligne pour la transmission de votre prise de position.



Le cas échéant, vos déterminations « papier » seront adressées au Service du développement territorial, Rue des Cèdres 11, 1950 Sion. Ce Service se tient à votre disposition pour toute question ou demande d'information complémentaire (tél. : 027/606.32.50 – e-mail : SDT-DRE@admin.vs.ch).

Nous précisons qu'à l'échéance de la présente procédure de consultation, les avis exprimés seront accessibles sur le site Internet de l'administration cantonale.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.



Jean-Michel Cina
Conseiller d'Etat